



N'ABANDONNER PERSONNE : S'ENGAGER À FAIRE FACE À LA QUESTION DES DÉPLACEMENTS FORCÉS

TABLE RONDE DES DIRIGEANTS DE HAUT NIVEAU

Troisième responsabilité fondamentale du Programme pour l'humanité

« Les déplacements massifs de population sont l'une des conséquences les plus visibles des conflits, de la violence et des catastrophes. »

Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire

RAPPEL DES FAITS

Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire se déroulera les 23 et 24 mai 2016 à Istanbul (Turquie). Les vastes consultations tenues durant trois années auprès de plus de 23 000 personnes de 153 pays font clairement ressortir la nécessité de modifier la manière dont la communauté internationale répond aux besoins humanitaires et aux souffrances, et de renouveler les engagements à l'appui de l'humanité. Istanbul sera l'occasion de faire preuve d'unité et de solidarité à l'échelle mondiale pour faire obstacle et mettre un terme aux souffrances, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour replacer l'humanité au cœur du processus de prise de décisions et d'actions collectives.

Dans le rapport qu'il a préparé pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Secrétaire général des Nations Unies appelle les États Membres et les autres parties prenantes à accepter cinq responsabilités fondamentales qu'il juge essentielles pour mieux servir l'humanité, et à mener une action sur cette base. Son Programme pour l'humanité décrit les principales mesures et réorientations



stratégiques nécessaires pour s'acquitter de ces responsabilités. Le Secrétaire général lance un appel aux dirigeants mondiaux réunis au Sommet pour qu'ils s'engagent à donner suite au Programme. Ce dernier doit définir un cadre d'action, de changement et de responsabilité mutuelle pour mesurer les progrès au cours des trois prochaines années et au-delà.

La Table ronde des dirigeants de haut niveau organisée sur le thème « N'abandonner personne : s'engager à faire face à la question des déplacements forcés » offre l'occasion de s'engager à promouvoir la troisième responsabilité fondamentale du Programme pour l'humanité.

CONTEXTE

Plus de 60 millions de personnes, dans le monde entier, ont été obligées de fuir leur foyer par suite de conflits et de violences, ce qui est un nombre sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les modes actuels de déplacement massif de populations — qu'ils concernent des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés ou des demandeurs d'asile — sont inadéquats et ne peuvent persister. Ils font également abstraction de la nécessité de mieux partager notre responsabilité collective à l'égard de ces populations.

La déclaration du Programme 2030 note l'importance de la question des déplacements forcés dans le contexte d'un développement durable. Pour les millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays, ne pas être laissé pour compte signifie pouvoir rentrer chez soi, être mieux intégré dans les communautés d'accueil ou être réinstallé, si nécessaire, en un autre lieu. Ne pas être laissé pour compte signifie ne plus avoir à dépendre d'une aide, mais pouvoir espérer vivre mieux dans la dignité et l'autonomie.

Les déplacements forcés ne sont ni un problème de court terme ni essentiellement un problème humanitaire : il s'agit d'un défi politique et de développement persistant et complexe. Si l'aide humanitaire accordée aux populations déplacées en période de crise est essentielle, les organisations humanitaires sont souvent obligées d'assurer à maintes reprises une aide de courte durée à des millions de personnes déplacées, pendant des décennies. Il importe donc de fondamentalement revoir notre action face à ces déplacements pour privilégier une démarche qui ne se limite plus à satisfaire à des besoins humanitaires immédiats, mais vise aussi à préserver la dignité des personnes déplacées, à améliorer leurs conditions de vie et leur autonomie et à prendre en compte les répercussions sur les populations locales. Il faudra, pour recadrer notre action, faire preuve de volonté politique aux niveaux national et international pour nous attaquer aux causes des déplacements et chercher des solutions durables qui permettent aux personnes déplacées d'améliorer leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance. Les organisations humanitaires et la communauté de développement doivent collaborer de manière différente pour réduire les déplacements, et les autorités nationales doivent modifier leurs politiques en conséquence.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire est, pour nous, l'occasion d'agir. La Table ronde de haut niveau réunira des dirigeants mondiaux venus répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, qui leur demande de mener une action décisive, inscrite dans la durée, afin de réduire les déplacements forcés, et de donner des engagements concrets en vue de la réalisation du Programme pour l'humanité et sa troisième responsabilité fondamentale.

OBJECTIF

La Table ronde des dirigeants de haut niveau organisée sur le thème « N'abandonner personne : s'engager à faire face à la question des déplacements forcés » a pour objectif de recenser et d'obtenir des engagements politiques, juridiques et opérationnels concrets pour faire face aux dimensions humanitaires, politiques, économiques et sociales de manière plus cohérente et veiller à ce que les pays et les communautés d'accueil bénéficient d'un soutien adéquat et durable, notamment grâce à un meilleur partage des responsabilités.

Dans le droit fil du Programme en faveur de l'humanité du Secrétaire général, les participants à la Table ronde examineront les questions ci-après et s'efforceront d'obtenir des dirigeants des engagements concrets sur différents points :

- Quels sont les programmes, les politiques et les mesures financières qui devront être appliqués pour assurer une réduction de 50 % à l'horizon 2030 du nombre de personnes déplacées dans leur propre pays?
- Comment pourrons-nous améliorer le soutien accordé aux pays d'accueil et aux importantes collectivités de personnes déplacées?
- Quelles mesures faudra-t-il prendre pour établir un nouveau cadre de coopération assurant un partage prévisible et équitable des responsabilités relatives aux importants mouvements de réfugiés?
- Comment pourrons-nous renforcer et/ou appliquer de manière efficace les cadres juridiques et politiques nationaux, régionaux et internationaux des déplacements internes pour mieux protéger les personnes déplacées?

Lorsqu'ils répondront à ces questions, les dirigeants participant à la Table ronde devront présenter des engagements ayant pour effet de concrétiser le Programme pour l'humanité et, surtout, d'atteindre l'objectif ambitieux consistant à réduire de 50 % à l'horizon 2030 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pour de longues périodes, en préservant leur dignité et en assurant leur sécurité. Les engagements concrets qui seront pris durant cette table ronde devront soutenir la nouvelle démarche consistant à répondre aux besoins humanitaires immédiats des populations déplacées tout en s'efforçant de réduire la vulnérabilité à long terme des réfugiés, des personnes déplacées dans leur pays et des communautés d'accueil, et de renforcer leur autonomie.

Les engagements devront aussi promouvoir le partage des responsabilités et renforcer le soutien accordé aux pays et aux communautés d'accueil. Ils devront viser à mieux faire cadrer les stratégies humanitaires et de développement, à accroître l'autonomie et à promouvoir des solutions durables en veillant à obtenir la participation des institutions et des populations locales. Ces engagements devront réaffirmer, ou assurer la mise en place, des cadres juridiques et politiques nécessaires.

FORMAT ET STRUCTURE*

La Table ronde des dirigeants de haut niveau sera organisée et animée par un président, avec l'appui d'un rapporteur. Elle donnera lieu à l'établissement d'un compte rendu, qui énoncera les engagements individuels et collectifs pris par les participants et présentera la voie à suivre. Le compte rendu de la Table ronde apportera des éléments utiles au compte rendu du Président du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Cette Table ronde de haut niveau durera deux heures, et donnera lieu à des interventions de 35 à 50 dirigeants mondiaux. Chaque dirigeant pourra être accompagné de deux conseillers. Les dirigeants s'exprimeront à partir de sièges attribués (format de la table ronde) et leur intervention ne devra pas durer plus de trois minutes. La Table ronde sera ouverte aux médias et diffusée en direct, notamment sur le Web. L'heure et le lieu de cette session seront prochainement communiqués.

ENREGISTREMENT ET PRÉPARATIFS DE LA TABLE RONDE

Cette table ronde a pour objet de permettre aux États Membres et à d'autres parties prenantes d'annoncer les engagements qu'ils prendront pour assurer des progrès tangibles au regard des recommandations formulées dans la troisième Responsabilité fondamentale du Programme pour l'humanité. Veuillez manifester votre intérêt pour la table ronde et indiquer la mesure dans laquelle vous envisagez d'y participer en envoyant un courriel à **displacement.roundtable@whsummit.org** au plus tard le 25

^{*}Le format et la structure de cette table ronde restent sujets à modification.

• • • • •

mars 2016.

Le secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire contactera les États Membres et les autres parties prenantes intéressées au cours des deux prochains mois pour préparer chaque Table ronde des dirigeants de haut niveau, notamment en recensant et en obtenant des engagements concrets en vue de la réalisation de progrès au regard des cinq Responsabilités fondamentales du Programme en faveur de l'humanité. Cette collaboration s'appuiera sur les partenariats déjà forgés avec les États membres et les parties prenantes et les élargira.